

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 13 février 2017, 19 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 049-02-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 050-02-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 02-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-002-17 et PVC-003-17
8. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Avis de motion

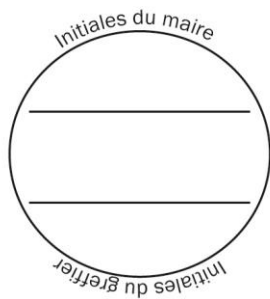
9. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif aux matières résiduelles
10. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 447 000 \$ pour l'acquisition de divers équipements
11. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 795-17 établissant les taux de taxes de l'année 2017
12. Avis de motion - Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration

Adoption de règlement

13. Adoption du Règlement 796-17 - *Règlement abrogeant le Règlement 704-13 relatif à des travaux d'aqueduc sur les rues Langevin et de l'Étang autorisant une dépense de 547 500 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans*
14. Adoption du Règlement 798-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 1 850 00 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)*

Trésorerie

15. Désignation de signataire auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins
16. Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins
17. Transfert du Fonds de roulement
18. Dépôt de la 3^e programmation de la TECQ - REPORTÉ
19. Financement de règlements d'emprunt - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
20. Financement de règlements d'emprunt - Courte échéance



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

21. Financement de règlements d'emprunt - Concordance

Approvisionnement

22. Autorisation de lancement d'appels d'offres

23. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussières pour l'année 2017

Urbanisme

24. Demande de PIIA – 393, avenue Sainte-Brigitte

25. Demande de PIIA – 415, avenue Sainte-Brigitte

Travaux publics

26. Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

Ressources humaines

27. Nomination de M. Julien Brière à titre d'inspecteur en environnement, temps plein

28. Confirmation de Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier

29. Embauche de Mme Myriam Lapointe à titre d'agente de soutien administratif au Service de la sécurité publique pour un remplacement de congé de maternité

30. Embauche de M. Maxime Brisson à titre d'agent de soutien administratif, temporaire

31. Renouvellement de Mme Michelle Côté à titre d'adjointe administrative, temporaire

32. Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et de l'avenant de Mme Maude Simard

33. Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et de l'avenant de M. Pierre R. Charron

Lolsirs

34. Demande de reconnaissance – Réseau de développement économique de Sainte-Brigitte-de-Laval

35. Participation municipale au transport adapté pour l'année 2017

Autorisation de signatures

36. Autorisation de signature – Adhésion à la Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval en tant que membre de soutien

37. Désignation de signataire dans le cadre du programme de subvention Emploi d'été Canada

38. Désignation de signataire pour la mise en place d'un Régime volontaire d'épargne-retraite

39. Désignation de signataire pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV

Divers

40. Don à Leucan dans le cadre du Défi Têtes rasées

41. Présentation d'un dossier argumentaire auprès de divers ministères

Période de questions

42. Période de questions

Dispositions finales

43. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 051-02-17 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2017

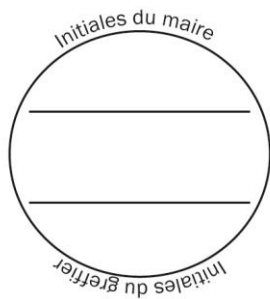
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer les procès-verbaux suivants :
 - Séance ordinaire du 16 janvier 2017;
 - Séance extraordinaire du 30 janvier 2017.
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

ADOPTION DES COMPTES

4. 052-02-17

Adoption des comptes – Lot 02-2017

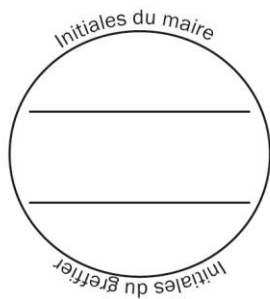
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 02-2017 au montant de 823 772.33 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

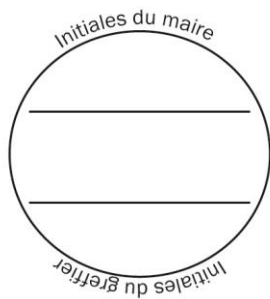
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2017	
Accent Contrôles Électroniques inc.	1 771.70 \$
Air liquide Canada inc.	178.56 \$
Akifer	2 112.73 \$
Alexandre Brochu	235.70 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	293.19 \$
Amalgame Solutions	431.17 \$
Amusements Récréofun inc.	618.28 \$
APCHQ	2 483.46 \$
Aréo-Feu Itée	64.16 \$
Ariane Nantel	6 020.00 \$
Armatures du Québec 2008 Enr.	287.38 \$
ARPO Groupe Conseil	16 993.31 \$
Asphalte Lagacé Ltée	(6 907.56) \$
Association des Professionnels à l'Outillage Municipal	210.00 \$
Association Québécoise du Loisir Municipal	423.37 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc	4 250.63 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	166.60 \$
Audrey Girard	60.00 \$
Auvents St-Laurent	5 300.35 \$
Beauport Nissan	25 079.35 \$
Belizia	1 724.63 \$
Bell Canada	1 447.63 \$
Bell Mobilité Cellulaire	658.69 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	137.06 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	27.22 \$
Bottin Ste-Brigitte-de-Laval	350.00 \$
Bruno Alexandre Dion Duguay	1 000.00 \$
C.C.A.P.	2 561.64 \$
C.C.L. Formules d'affaires	725.15 \$
C.O.M.A.Q.	511.64 \$
Café 7 étoiles	1 063.56 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	1 601.84 \$
Camions international Élite Itée	1 161.82 \$
Canac	259.57 \$
Capitale Hydraulique	127.87 \$
Carol Poulin CPN	800.00 \$
Carrossier C. Clavet	3 000.00 \$
Carte Sonic	3 371.53 \$
Catapulte Communication	7 712.07 \$
Centre intégré universitaire de santé et service sociaux CN	133.34 \$
Chouinard Marie-Ève	542.50 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2 532.26 \$
Compass Minerals Canada Corp.	47 902.51 \$
CONFIAN	8 149.56 \$
Costco american express	1 143.94 \$
CP Tech	1 187.69 \$
Desjardins Auto Collection	81.31 \$
Distribution Michael Prévost	247.95 \$
Doc des portes inc	712.40 \$
Drolet ressort inc.	7 430.70 \$
Élisabeth Tremblay	800.00 \$
Élisa-Jeanne L'Archer	200.00 \$
Élodie Corriveau	85.00 \$
Elza Dallaire	235.70 \$
Emco Ltée	389.20 \$
Employé # 435	13.76 \$
Employé # 437	62.00 \$
Employée # 464	371.68 \$
Employé # 467	293.06 \$
Employé # 500	99.08 \$
Employé # 517	1 465.20 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2017	
Employé # 531	253.70 \$
Énergie Valero inc.	22 763.07 \$
Ent. d'Électricité Rodrigue Brochu inc.	818.89 \$
Fédération Canadienne des Municipalité	1 354.63 \$
Fédération québécoise des municipalités	33.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	80.00 \$
Fournitures de bureau Denis	2 018.73 \$
G&K Services Canada Inc.	611.84 \$
G4 Architecture Faguy + Brisson Architectes & associés	3 156.06 \$
Garage René Bertrand inc	505.89 \$
Garda World	283.44 \$
Gardium sécurité inc.	675.21 \$
Gaudreau environnement inc.	18 452.43 \$
Geneviève Drouin	235.70 \$
Gestion M-M Parent Inc.	500.00 \$
Gestion U.S.D. inc.	9 967.18 \$
Giguère Karine	747.34 \$
GPA	62.09 \$
GRHMQ	275.00 \$
Groupe Archambault inc.	1 303.11 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	485.34 \$
Hewitt Équipement Limitée	1 006.29 \$
Hudon Martin	200.00 \$
Husky Neige Inc.	29 059.56 \$
Hydro Québec	19 981.21 \$
Ici l'info	611.67 \$
IGA 8162	128.84 \$
Imprimerie Sociale	1 843.05 \$
Info Page	164.18 \$
Interconnexions LD	7 808.82 \$
Introspection	1 125.03 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	125.42 \$
Isabelle Bibeau	45.00 \$
J.A. Larue Inc	860.35 \$
Jean Le Bourdais	235.70 \$
Jobillico inc.	1 948.83 \$
Josée Paradis	235.70 \$
Journal Le Lavalois	380.00 \$
Kamikazz Sport inc.	1 149.75 \$
Konica Minolta Business Solutions	2 219.30 \$
Laboratoire Environex	186.84 \$
LDA Services conseils	11 497.50 \$
Le groupe Déziel	4 788.20 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	293.85 \$
Leclerc Communications inc. - CJEC	4 842.74 \$
Les Agences ADF inc.	574.88 \$
Les Consultants S.M. inc.	1 801.01 \$
Les Copies de la Capitale inc.	472.94 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	810.36 \$
Les entreprises L.T.	10 275.45 \$
Les huiles Desroches inc.	690.18 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	216.73 \$
Les produits Opti-max inc.	126.36 \$
Linde Canada limité 15687	180.78 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Lumen	54.31 \$
M. Lemieux inc.	193.11 \$
MRC de la Jacques-Cartier	142 439.49 \$
Machinerie Landry & Fils	1 563.66 \$
Mack Ste-Foy	1 399.56 \$
Macpek Inc	3 192.64 \$
Marie-Claude Bouchard	700.00 \$
Marie-Ève Meilleur	235.70 \$
Marilyne Bombardier	10.00 \$
Ministre des Finances - SQAE	908.38 \$
Ministre du Revenu du Québec	127 729.86 \$
NAPA pièces d'autos	1 713.74 \$
Orizon mobile	282.62 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	68.93 \$
Pause café Soleil	463.03 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2017	
Performdnce - École de danse	3 035.34 \$
Petite Caisse Ste-Brigitte-de-Laval	292.48 \$
PG Solutions	36 153.92 \$
PitneyWorks prépayé	5 748.75 \$
Postes Canada	739.89 \$
Québec Hydraulique J.L.	2 980.53 \$
Québec-Municipal	862.31 \$
Réal Huot inc.	1 250.82 \$
Receveur Général du Canada	51 210.77 \$
Références Systèmes inc.	3 811.65 \$
Régulvar	2 526.57 \$
Remorquage S.P.I.	1 552.17 \$
Renaud-Bray	(40.36) \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	37.99 \$
Richard & Cie	1 061.60 \$
Robert Boileau inc.	321.59 \$
Robitaille Équipement inc.	3 502.26 \$
Rona	689.29 \$
S.S.Q. Groupe financier	8 275.33 \$
S.T.P. inc	252.94 \$
Sani-Fontaine	93.13 \$
SCFP	2 622.75 \$
SCFP - Section locale 5187	1 814.18 \$
Scolart	48.34 \$
SEAO Constructo	71.16 \$
SÉAO -Constructo	860.04 \$
Serge Thomassin	311.82 \$
Servodirection D.S.G. inc.	1 763.31 \$
SH MACHINERIE INC.	1 848.23 \$
Signalisation Lévis inc.	327.68 \$
Simon Paquet	45.00 \$
Socan	638.34 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 195.15 \$
Société québécoise d'information juridique	17.25 \$
Solutions M3	7 367.25 \$
Sophie Bouchard	213.40 \$
Spécialités Industrielles Harvey	225.33 \$
Spécibois	1 012.64 \$
Station Service Alpin inc.	84.45 \$
Studio Dance Connection	2 299.50 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	2 874.38 \$
TAP MAT	1 891.34 \$
Toshiba	26.49 \$
Toshiba Solution d'affaires	765.20 \$
TransDiff Inc	546.13 \$
Unicoop, coopérative agricole	1 088.11 \$
Union des municipalités du Québec	11 631.31 \$
Vega Media	6 726.04 \$
Ville de Québec	28 468.87 \$
Visa Desjardins	5 626.81 \$
Wurth Canada Lté	438.38 \$
Total des effets présentés au conseil du 13 février 2017	823 772.33 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

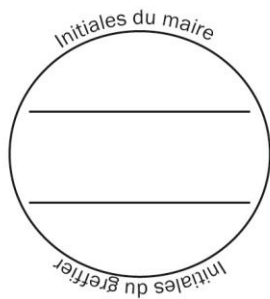
SUIVI

5. 053-02-17

Suivi des correspondances

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

- Lettre du Trivent 2



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

6. 054-02-17

N° de résolution ou annotations

Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget

6A. 054A-02-17 Nouveau quorum

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Mathieu quitte la séance.

DÉPÔTS

7. 055-02-17 Dépôt des procès-verbaux de correction PVC-002-17 et PVC-003-17

Conformément à l'article 92.1 LCV, la greffière, Mme Maude Simard, avocate, dépose les procès-verbaux de correction PVC-002-17 et PVC-003-17 et leurs documents explicatifs.

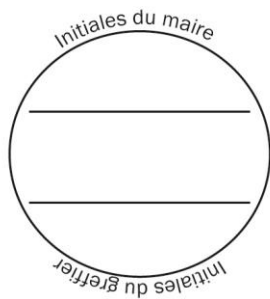
8. 056-02-17 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2, la greffière, Maude Simard, avocate, confirme avoir reçu les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. Une confirmation sera transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais requis.

AVIS DE MOTION

9. 057-02-17 Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif aux matières résiduelles

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 548-08 relatif aux matières résiduelles, afin de se conformer au plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

10. 058-02-17

Avis de motion – Adoption d’un règlement décrétant un emprunt de 447 000 \$ pour l’acquisition de divers équipements

N° de résolution ou annotations

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 447 000 \$ pour l’acquisition de divers équipements.

11. 059-02-17

Avis de motion – Adoption d’un règlement modifiant le Règlement 795-17, établissant les taux de taxes de l’année 2017

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 795-17 établissant les taux de taxation de l’année 2017, afin d’ajuster les tarifs en lien avec l’augmentation de la capacité de la station d’épuration.

12. 060-02-17

Avis de motion – Adoption d’un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de traitement de la station d’épuration

Conformément à l’article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu’il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le Règlement 583-09 relatif à des travaux d’augmentation de la capacité de traitement de la station d’épuration, afin d’ajuster les cartes en annexes.

13. 061-02-17

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Adoption du Règlement 796-17 - Règlement abrogeant le Règlement 704-13 relatif à des travaux d’aqueduc sur les rues Langevin et de l’Étang autorisant une dépense de 547 500 \$ et un emprunt n’excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 704-13 – Règlement décrétant des travaux d’aqueduc sur les rues Langevin et de l’Étang autorisant une dépense de 547 500 \$ et un emprunt n’excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût, remplaçant et abrogeant le règlement 676-13, le 15 juillet 2013;

Considérant que le conseil municipal souhaite abroger ledit afin d’inclure le coût des travaux d’aqueduc et d’égouts des rues de l’Étang et Langevin dans un règlement d’emprunt global;

Considérant qu’un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

Considérant qu’une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 février 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse déclare l’objet du règlement, sa portée, son coût et, s’il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement :

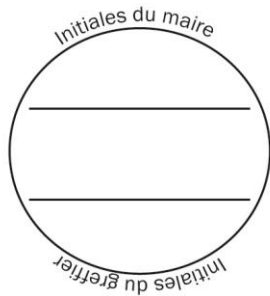
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D’adopter le Règlement 796-17 - Règlement abrogeant le Règlement 704-13 relatif à des travaux d’aqueduc sur les rues Langevin et de l’Étang autorisant une dépense de 547 500 \$ et un emprunt n’excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans;
- D’autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s’est abstenue de voter
Adoptée à l’unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

14. 062-02-17

N° de résolution ou annotations

Adoption du Règlement 798-17 - Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 1 850 00 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 a été adopté à la séance du 12 décembre dernier;

Considérant la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 13 février 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc et d'égouts pour une somme n'excédant pas 1 850 000 \$, financée par une subvention du même montant provenant de la TECQ :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 798-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 1 850 00 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ)*;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRÉSORERIE

15. 063-02-17

Désignation de signataire auprès de Desjardins - Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins

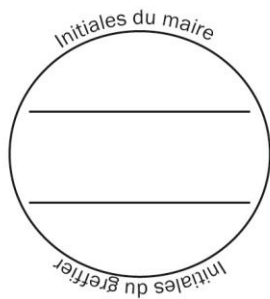
Considérant l'entrée de M. Pierre R. Charron à titre de directeur du Service des finances et trésorier;

Considérant la nécessité de modifier les personnes responsables de l'organisation auprès de Desjardins :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
- que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

N^o de résolution ou annotations

- que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
- que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

Nom des personnes déléguées

TITRE OU POSTE	NOM	DATE DE NAISSANCE
Directeur du service des finances et trésorier	Pierre R. Charron	31 juillet 1954

- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

16. 064-02-17

Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Mme Jessie Fradette directrice du Service des finances et trésorière comme administrateur principal;

Considérant qu'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- que M. Pierre R Charron, directeur du Service des finances et trésorier soit désigné administrateur principal en remplacement de Mme Jessie Fradette, directrice du Service des finances et trésorière aux fins d'utilisation du Service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

17. 065-02-17

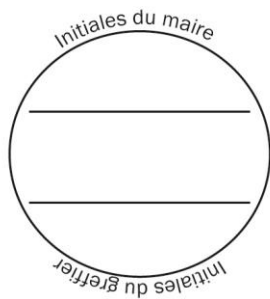
Transfert au Fonds de roulement

Considérant que les projets suivants, réalisés en 2016, font partie intégrante du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 et par conséquent que leur source de financement est le fonds de roulement :

PROJETS	DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2016
Plan d'urbanisme	22 516.59 \$
Matériel récréatif pour l'école Trivent II	7 078.27 \$
Barrières de sécurité pour divers événements	2 519.70 \$
Protège-fil	3 254.46 \$
Mobilier urbain pour la mairie et l'école (support vélo)	1 297.64 \$
Matériel pour le marché public	5 181.06 \$
Aménagement de la salle APRIA	9 690.73 \$
Rapport d'architecte pour l'agrandissement du garage municipal et d'un entrepôt pour les matériaux granulaires	13 653.59 \$
Total	65 192 \$

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service des finances et trésorier :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- D'autoriser un virement de 65 192 \$ à partir du fonds de roulement, remboursable sur 3 ans, pour financer divers projets réalisés durant l'année 2016, conformément au tableau ci-dessus;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

18. 066-02-17 Dépôt de la 3^e programmation de la TECO
REPORTÉ

19. 067-02-17 Financement de règlements d'emprunt - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 751-15, 769-16, 776-16 et 651-12, la Ville de Sainte Brigitte de Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant la Ville de Sainte Brigitte de Laval a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 février 2017, au montant de 2 337 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

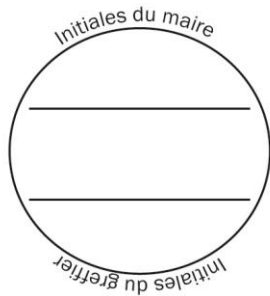
SOUSSIONNAIRES	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,74490	210 000 \$	1,15000 %	2018	2,26927 %
		215 000 \$	1,40000 %	2019	
		220 000 \$	1,60000 %	2020	
		225 000 \$	1,80000 %	2021	
		1 467 000 \$	2,05000 %	2022	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,77200	210 000 \$	1,20000 %	2018	2,27401 %
		215 000 \$	1,45000 %	2019	
		220 000 \$	1,65000 %	2020	
		225 000 \$	1,85000 %	2021	
		1 467 000 \$	2,05000 %	2022	
Financière Banque Nationale inc.	98,61800	210 000 \$	1,25000 %	2018	2,27451 %
		215 000 \$	1,40000 %	2019	
		220 000 \$	1,65000 %	2020	
		225 000 \$	1,85000 %	2021	
		1 467 000 \$	2,00000 %	2022	

Considérant que l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 2 337 000 \$ de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval soit adjugée à *Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.*;
- Que la demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

20. 068-02-17 Financement de règlements d'emprunt – Courte échéance
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 337 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 751-15, 769-16, 776-16 et 651-12, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
 - cinq (5) ans (à compter du 28 février 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 751-15, 769-16, 776-16 et 651-12, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- D'autoriser la mairesse et le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 069-02-17 Financement de règlements d'emprunt – Concordance

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 337 000 \$:

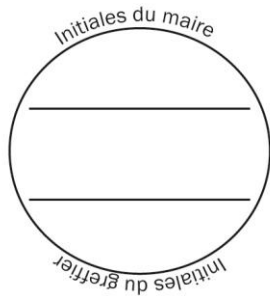
NUMÉROS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE
751-15	185 600 \$
769-16	249 400 \$
776-16	181 500 \$
651-12	1 720 500 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 337 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 février 2017;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;
- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

C.D. DE BEAUPORT
727, AVENUE ROYALE
Québec, QC G1C 8J7

N° de résolution ou annotations

- Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENT

22. 070-02-17

Autorisation de lancement d'appels d'offres

Considérant qu'en vertu de l'article 12 du Règlement 780-16 - *Règlement établissant la politique de gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant le Règlement 714-13*, le conseil municipal doit autoriser tout lancement d'appels d'offres, sur invitation ou public, par résolution;

Considérant que des appels d'offres relatifs aux services/produits suivants devront être lancés dans les prochaines semaines :

- Vidange des fosses septiques;
- Vérification comptable;
- Fourniture de matériaux granulaires;
- Lignage et marquage de chaussées;
- Entretien ménager du bâtiment situé au parc des Saphirs;
- Location d'une timbreuse;
- Nettoyage de conduite d'égout, de regards d'accès et de puisards;
- Recherche en eau-forages exploratoires;
- Aménagement de bureau à la mairie;
- Dragage du lac Goudreault;
- Achat de mobiliers urbains - Parc des Saphirs.

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le lancement des appels d'offres mentionnés ci-dessus, conformément aux exigences de la Loi;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

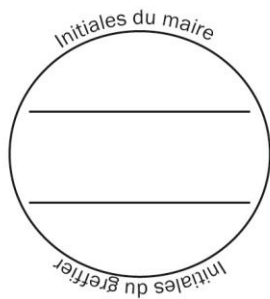
23. 071-02-17

Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat poussières pour l'année 2017

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2017;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

URBANISME

24. 072-02-17

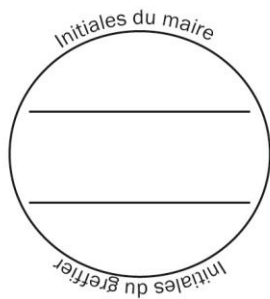
Demande de PIIA – 393, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission d'un permis de rénovation d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois (zone M-10);

Considérant la demande de PIIA n° 2017-0001 déposée le 13 janvier;

Considérant que le requérant souhaite rénover un bâtiment principal situé dans le noyau villageois (zone M-19) et assujéti aux normes relatives aux immeubles compris dans le noyau villageois et les zones mixtes et commerciales, soit le chapitre 8 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères de l'article 8.3 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et ses amendements;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 24 janvier 2017, afin d'autoriser la rénovation d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois (393, avenue Sainte-Brigitte), conformément aux documents soumis et aux conditions suivantes :

1. Installer un garde-corps sur la galerie extérieure de type « cadrage en bois et baratins en métal noir », tel que présenté dans le dossier de demande de PIIA;
2. Revoir la disposition des ouvertures sur le mur donnant sur l'avenue Sainte-Brigitte afin qu'il y ait deux (2) fenêtres par étage, et ce, tel que « l'ancienne version » déposée avec la demande de PIIA;
3. Revoir la disposition des ouvertures sur le mur sud. Installer une porte française en remplacement de la porte-patio ou installer une porte de type « pivot » avec fenestration;
4. Soigner l'extérieur de la propriété de manière à redéfinir l'aire de stationnement, prévoir un aménagement paysager minimal, disposer des vestiges du muret de pierres en cour avant et planter un arbre d'un minimum de deux (2) mètres de hauteur en façade.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA 2017-001 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 24 janvier 2017, aux conditions suivantes :
 1. Installer un garde-corps sur la galerie extérieure de type « cadrage en bois et baratins en métal noir », tel que présenté dans le dossier de demande de PIIA;
 2. Revoir la disposition des ouvertures sur le mur donnant sur l'avenue Sainte-Brigitte afin qu'il y ait deux (2) fenêtres par étage, et ce, tel que « l'ancienne version » déposée avec la demande de PIIA;
 3. Revoir la disposition des ouvertures sur le mur sud. Installer une porte française en remplacement de la porte-patio ou installer une porte de type « pivot » avec fenestration;
 4. Soigner l'extérieur de la propriété de manière à redéfinir l'aire de stationnement, prévoir un aménagement paysager minimal, disposer des vestiges du muret de pierres en cour avant et planter un arbre d'un minimum de deux (2) mètres de hauteur en façade;
 5. le parement extérieur devra être uniforme, donc le « fibro » noir devra être de la même couleur que le reste de la maison, soit étain vieilli;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

25. 073-02-17

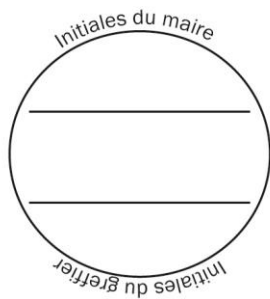
Demande de PIIA – 415, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que l'approbation du PIIA est préalable à l'émission d'un permis de rénovation d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois (zone M-10) et à proximité d'un immeuble d'intérêt patrimonial;

Considérant la demande complète de PIIA n° 2016-0014 déposée le 20 janvier;

Considérant que le requérant souhaite rénover un bâtiment principal situé dans la zone M-19 et assujetti aux normes relatives aux immeubles compris dans le noyau villageois et les zones mixtes et commerciales et aux normes concernant les bâtiments d'intérêt patrimonial et immeubles limitrophes, soit les chapitres 5 et 8 du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

Considérant que l'ensemble des plans et documents requis pour l'analyse de la demande a été déposé;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que la demande respecte en tout point les objectifs et critères des articles 5.3 et 8.3 et du Règlement 712-14 - *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* et ses amendements;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 24 janvier 2017, afin d'autoriser la rénovation d'un bâtiment principal situé dans le noyau villageois et situé à proximité d'un immeuble d'intérêt patrimonial (415, avenue Sainte-Brigitte), conformément aux documents soumis et aux conditions suivantes :

1. Déposer un plan détaillé de l'aménagement paysager et du reboisement, incluant les espèces végétales à planter;
2. Entreprendre des démarches auprès de la Ville afin de valider la possibilité d'aménager un débarcadère pour faciliter l'accès au bâtiment par les personnes à mobilité réduite;
3. Installer un garde-corps en verre, tel que celui du toit-terrasse, au niveau de l'escalier extérieur en cour latérale droite;
4. Ne pas installer de revêtement de maçonnerie.

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

- D'accepter la demande de PIIA 2017-001 et d'approuver les plans et documents soumis au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), le 24 janvier 2017, aux conditions suivantes :
 1. Déposer un plan détaillé de l'aménagement paysager et du reboisement, incluant les espèces végétales à planter;
 2. Entreprendre des démarches auprès de la Ville afin de valider la possibilité d'aménager un débarcadère pour faciliter l'accès au bâtiment par les personnes à mobilité réduite;
 3. Installer un garde-corps en verre, tel que celui du toit-terrasse, au niveau de l'escalier extérieur en cour latérale droite;
 4. Ne pas installer de revêtement de maçonnerie.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Charles Durocher
Louis-Georges Thomassin s'est abstenu de voter, puisqu'il déclara avoir un intérêt dans ce dossier.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

TRAVAUX PUBLICS

26. 074-02-17 Directive de changement – Construction d'un bâtiment au parc des Saphirs

Considérant l'avancement des travaux de construction du bâtiment parc des Saphirs;

Considérant que le 17 octobre 2016 l'avenant n° 1 a été entériné par le conseil de la Ville pour un montant de 31 034.44 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que le 14 novembre 2016, l'avenant n° 2 a été entériné par le conseil municipal pour un montant de 37 840.86 \$;

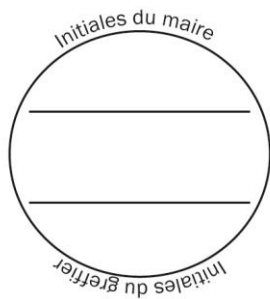
Considérant l'avenant n° 3 reçu le 7 février 2017;

Considérant que cet avenant inclut les directives de changements déjà approuvés A-06-rev1, A-47 et ME-8-rev1;

Considérant que cet avenant inclut les directives de changements A-02-rev1, A-11-rev1, A-15, A-16, A-30-rev1, A-34 à A-36, A-39 à A-42, A-45, A-46, ME-6, ME-7, ME-9, ME-10, ME-11 S-04, C-02 à C-06, C-08-rev1 et C-11;

Considérant que le montant total de ces directives, incluant celles déjà approuvées, est de 71 141.92 \$ avant les taxes applicables;

Considérant que ces directives de changement portent notamment sur les modifications suite à l'installation du système d'alarme incendie, à l'électricité, à la climatisation, à l'ajout d'une borne électrique et à certaines modifications aux installations extérieures;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant la recommandation favorable du chargé de projet ainsi que l'ingénieur dûment mandaté :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser les changements au contrat contenus dans l'avenant n° 3, pour une somme totale de 71 141.92 \$, avant les taxes applicables, dans le cadre du projet la construction d'un bâtiment de service au parc des Saphirs, dont le budget est prévu au PTI pour le Service des loisirs, projet # 022-12 – Parc des Saphirs, poste comptable 23-700-00-711 – Contrats clé en main;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

27. 075-02-17

Nomination de M. Julien Brière à titre d'inspecteur en environnement, temps plein

Considérant la réorganisation du Service de l'aménagement du territoire;

Considérant l'ouverture d'un poste d'inspecteur en bâtiment;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage de ce poste et les entrevues réalisées;

Considérant que la candidature de M. Julien Brière correspond aux exigences du poste;

Considérant que M. Julien Brière a été embauché comme inspecteur en bâtiment, contractuel, en mars 2015, et comme employé régulier, en janvier 2016;

Considérant que depuis son entrée en poste, M. Julien Brière a su démontrer de nombreuses qualités tant au service à la clientèle que dans sa polyvalence, sa facilité d'apprendre et sa volonté d'en apprendre davantage;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et du directeur du Service de l'aménagement du territoire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à la nomination de M. Julien Brière à titre d'inspecteur en environnement, régulier, temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- Confirmer M. Julien Brière au statut d'employé régulier;
- Que les conditions de travail du poste d'inspecteur en environnement soient les mêmes que celle d'inspecteur en bâtiment et, par conséquent, que les conditions de travail de M. Julien Brière demeurent les mêmes;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

28. 076-02-17

Confirmation de Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier

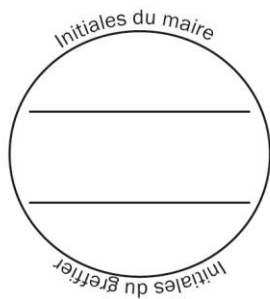
Considérant la résolution 267-07-16 nommant Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier à titre d'inspectrice en bâtiment;

Considérant que la période de probation est terminée et réussie;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe et du directeur du Service de l'aménagement du territoire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Confirmer Mme Julie Pellerin au statut d'employé régulier;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 077-02-17

Embauche de Mme Myriam Lapointe à titre d'agente de soutien administratif au Service de la sécurité publique pour un remplacement de congé de maternité

Considérant le départ d'une agente de soutien administratif en congé de maternité;

Considérant que les fonctions d'agente de soutien administratif occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues ont été réalisées;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Myriam Lapointe à titre d'agente de soutien administratif, de façon temporaire pour une durée indéterminée (remplacement de congé de maternité) suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et du contrat de travail à durée déterminée qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

30. 078-02-17

Embauche de M. Maxime Brisson à titre d'agent de soutien administratif, temporaire

Considérant le départ en congé de maladie d'une agente de soutien administratif;

Considérant que les fonctions de ce poste occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant que le contrat de M. Maxime Brisson à titre de technicien comptable est à échéance;

Considérant que M. Maxime Brisson est apte et disposé à occuper le poste vacant pour une période déterminée;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De nommer M. Maxime Brisson à titre d'agent de soutien administratif, à temps plein, de façon temporaire, jusqu'au 31 mars 2017, suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et du contrat de travail à durée déterminée qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

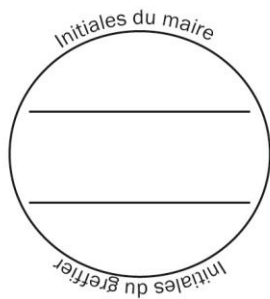
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

31. 079-02-17

Renouvellement de Mme Michelle Côté à titre d'adjointe administrative, temporaire

Considérant le départ d'une adjointe administrative vers mai 2017 pour un congé de maternité;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que Mme Michelle Côté occupe déjà un poste d'adjointe administrative au sein de la Ville;

N° de résolution ou annotations

Considérant que Mme Michelle Côté pourra occuper les fonctions d'adjointe administrative qui sera laissé vacant pour le départ en congé de maternité;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De renouveler le contrat de Mme Michelle Côté à titre d'adjointe administrative, de façon temporaire pour une durée indéterminée (remplacement de congé de maternité) suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et du contrat de travail à durée déterminée qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

32. 080-02-17

Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et de l'avenant de Mme Maude Simard

Considérant la Résolution 455-12-16 nommant Mme Maude Simard, avocate, à titre de greffière pour le remplacement d'un congé de maternité;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et l'ensemble des conditions de travail convenu;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et l'avenant de Mme Maude Simard;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

33. 081-02-17

Ratification du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et de l'avenant de M. Pierre R. Charron

Considérant la Résolution 046-01-17 nommant M. Pierre R. Charron à titre de directeur du Service des finances et trésorier;

Considérant le contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et l'ensemble des conditions de travail convenu;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe :

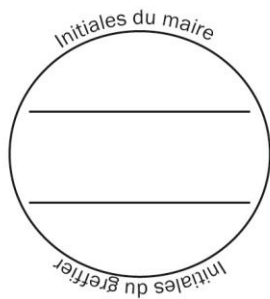
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres et l'avenant de M. Pierre R. Charron;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



34. 082-02-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

LOISIRS

Demande de reconnaissance – Réseau de développement économique de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le 23 janvier 2017, le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire recevait la demande de reconnaissance du Réseau de développement économique de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Considérant que cet organisme a été créé en janvier 2017, en vertu de la *Loi sur les compagnies*, R.L.R.Q, c. C-38;

Considérant que le Réseau de développement économique de Sainte-Brigitte-de-Laval a comme mission de :

1. Regrouper en organisme sans but lucratif (OBNL) tous les gens d'affaires, sociétés, commerces et ses partenaires de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et des territoires circonvoisins intéressés à favoriser l'économie locale ainsi que l'expansion des entreprises;
2. Promouvoir et défendre les intérêts de ces organismes, commerces et gens d'affaires et faire à cet effet des représentations publiques et prendre tout autre moyen utile;
3. Développer de façon générale le tourisme, l'accueil et l'information aux visiteurs de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De reconnaître le Réseau de développement de Sainte-Brigitte-de-Laval comme organisme de la Ville dans le secteur d'intervention communautaire, la demande étant complète et conforme aux exigences;
- Qu'un élu municipal siège sur le conseil d'administration de cet organisme;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

35. 083-02-17 Participation municipale au transport adapté pour l'année 2017

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005;

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes;

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Ville;

Considérant que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, que la dernière résolution a été adoptée le 20 avril 2016 de la MRC et porte le numéro n° 16-093-0;

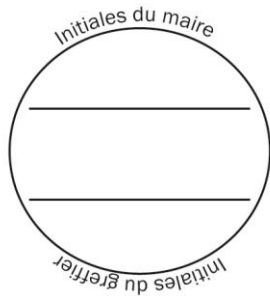
Considérant que le budget 2017 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 23 novembre 2016, s'élève à 417 579 \$.

Considérant que la quote-part pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval s'élève pour 2017 à 17 703 \$;

Considérant que les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.:

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme sa participation au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et verse la quote-part 2017 d'un montant de 17 703 \$;
- Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

36. 084-02-17

Autorisation de signature – Adhésion à la Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval en tant que membre de soutien

Considérant l'établissement de la Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval sur le territoire;

Considérant qu'il s'agit d'un organisme reconnu;

Considérant que la Ville souhaite soutenir cette coopérative :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la Ville à devenir membre de soutien auprès de la Coop Santé Sainte-Brigitte-de-Laval pour un montant de 150 \$;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

37. 085-01-17

Désignation de signataire dans le cadre du programme de subvention Emploi d'été Canada

Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention emploi d'été Canada pour l'embauche d'animateurs de camps d'été et d'éco-patrouilleurs :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir et tous les documents afférents dans le cadre programme de subvention Emploi d'été Canada.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

38. 086-01-17

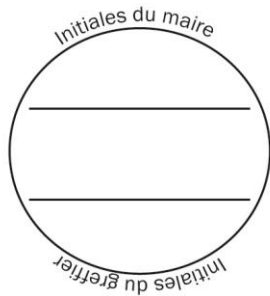
Désignation de signataire pour la mise en place d'un Régime volontaire d'épargne-retraite

Considérant la mise en place d'un régime volontaire d'épargne-retraite suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser la directrice générale adjointe à signer tous les documents relatifs au Régime volontaire d'épargne-retraite et à sa mise en place.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

39. 087-01-17 **Désignation de signataire pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV**

Considérant la mise en place prochaine du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Considérant que la Ville souhaite déposer un projet dans le cadre de ce programme :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que le conseil municipale de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval autorise la présentation du projet du parc des Saphirs, phase 2 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
- Que soit confirmé l'engagement de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval désigne M. Marc Proulx, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

DIVERS

40. 088-02-17 **Don à Leucan dans le cadre du Défi Têtes rasées**

Considérant la demande d'aide financière dans le cadre du Défi têtes rasées Leucan 2017 de la MRC de La Jacques-Cartier, reçue en janvier dernier;

Considérant que le Défi têtes rasées Leucan est un événement auquel la Ville désire s'associer;

Considérant que le Défi têtes rasées permet d'amasser des fonds importants pour les enfants atteints de cancer :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De verser un don d'une somme de 1 000 \$ qui sera intégralement remis à l'organisme;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

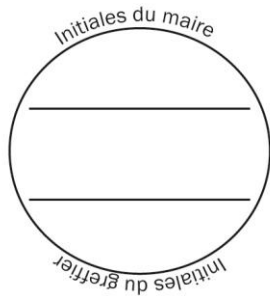
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

41. 089-02-17 **Présentation d'un dossier argumentaire auprès de divers ministères**

Considérant que le conseil municipal juge primordial de prendre action afin de désenclaver la Ville, notamment afin d'assurer la sécurité de la population en cas de sinistre;

Considérant que la planification stratégique place le désenclavement de la Ville au cœur de ses orientations en lien avec le développement durable;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que les citoyens ont manifesté plus d'une fois, notamment dans le cadre de la consultation publique de 2014, le souhait de voir se réaliser une route de désenclavement;

Considérant qu'un mandat a été donné à *Groupe Arpo* afin d'évaluer divers scénarios et que celui-ci a déposé une étude préliminaire, laquelle demeurera confidentielle jusqu'au dépôt du rapport final;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de poursuivre ces démarches auprès des autorités concernées;

Considérant que le député provincial, M. Raymond Bernier a affirmé son intention de soutenir la démarche de la Ville dans le cadre du projet de désenclavement :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De mandater M. Marc Proulx afin de préparer et présenter un argumentaire auprès des ministères et organismes concernées afin de désenclaver la Ville;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

42. 090-02-17

Période de questions

À 20 h 04, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 17.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

43. 091-02-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 17.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.